





**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 810/2014 DU CONSEIL**  
**du 25 juillet 2014**

**mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine <sup>(1)</sup>, et notamment son article 14, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 269/2014.
- (2) Eu égard à la gravité de la situation, le Conseil estime que d'autres personnes physiques et morales devraient être ajoutées sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives, qui figure à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.
- (3) Il y a lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Les personnes et entités figurant sur la liste annexée au présent règlement sont ajoutées sur la liste figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

<sup>(1)</sup> JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.



## ANNEXE

LISTE DES PERSONNES ET ENTITES VISEES A L'ARTICLE 1<sup>er</sup>

## I. Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
1.	Mikhail Efimovich FRADKOV  Михаил Ефимович Фрадков	Date de naissance: 1.9.1950 à Kurumoch, région de Kuibyshev	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie; Directeur du service des renseignements extérieurs de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
2.	Nikolai Platonovich PATRUSHEV  Николай Платонович Патрушев	Date de naissance: 11.7.1951 à Léningrad (St Pétersbourg)	Membre permanent et secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
3.	Aleksandr Vasilievich BORTNIKOV  Александр Васильевич Бортников	Date de naissance: 15.11.1951 à Perm	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie; Directeur du Service fédéral de sécurité (FSB). En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
4.	Rashid Gumarovich NURGALIEV  Рашид Гумарович Нургалиев	Date de naissance: 8.10.1956 à Zhetikara, République socialiste soviétique kazakhe	Membre permanent et secrétaire-adjoint du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
5.	Boris Vyacheslavovich GRYZLOV  Борис Вячеславович Грызлов	Date de naissance: 15.12.1950 à Vladivostok	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
6.	Sergei Orestovoch BESEDA  Сергей Орестович Беседа	1954	Commandant du cinquième bureau du Service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie.  En tant qu'officier supérieur du FSB, dirige un service qui supervise les opérations de renseignement et l'activité internationale.	25.7.2014

## ▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
7.	Mikhail Vladimirovich DEGTYAREV  Михаил Владимирович Дегтярёв	Date de naissance: 10.7.1981 à Kuibyshev (Samara)	Membre de la Douma.  Le 23.5.2014, a annoncé l'inauguration de «l'ambassade de facto» de la «République populaire de Donetsk», non reconnue, à Moscou; contribue à compromettre ou menacer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
8.	Ramzan Akhmadovitch KADYROV  Рамзан Ахматович КадYROв	Date de naissance: 5.10.1976 à Tsen- taroy.	Président de la République de Tchétchénie. Kadyrov a fait des déclarations en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et en faveur de l'insurrection armée en Ukraine. Il a notamment déclaré le 14 juin 2014 qu'il mettrait tout en œuvre pour contribuer à la renaissance de la Crimée». Dans ce contexte, il été décoré de la médaille «de libération de la Crimée» par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. En outre, le 1 <sup>er</sup> juin 2014, il a déclaré qu'il était prêt à envoyer 74 000 volontaires tchéchènes en Ukraine si on le lui demandait.	25.7.2014
9.	Alexander Nikolayevich TKACHYOV  АЛЕКСАНДР НИКОЛАЕВИЧТкачёв	Date de naissance: 23.12.1960 à Vyselki.	Gouverneur du kraï de Krasnodar.  A été décoré de la médaille «de libération de la Crimée» par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. A cette occasion, le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée a déclaré que Tkachyov était l'un des premiers à exprimer son soutien aux nouveaux «dirigeants» de la Crimée.	25.7.2014
10.	Pavel GUBAREV  Павел Юрьевич Губарев	Date de naissance: 10.2.1983 à Sievierodonetsk	Un des chefs auto-proclamés de la «République populaire de Donetsk». A demandé l'intervention de la Russie dans l'est de l'Ukraine, y compris par le déploiement des forces russes de maintien de la paix. Est associé à Igor Strelkov/Girkin, responsable d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Gubarev est chargé de recruter des personnes pour les forces armées des séparatistes.  Responsable de la prise du bâtiment du gouvernement régional à Donetsk avec les forces pro-russes et s'est auto-proclamé «gouverneur du peuple».  Malgré son arrestation pour menace de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et sa libération par la suite, a continué à jouer un rôle de premier plan dans les activités séparatistes, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014

## ▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
11.	Ekaterina GUBAREVA  Екатерина Юрьевна Губарева	Date de naissance: 5.7.1983 à Kakhovka	En sa qualité de «ministre des affaires étrangères», elle est chargée de la défense de la «République populaire de Donetsk», compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.  De plus, son compte bancaire est utilisé pour financer des groupes séparatistes armés illégaux.  En assumant cette fonction et en cette qualité, elle a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
12.	Fedor BEREZIN  Фёдор Дмитриевич Березин	Date de naissance: 7.2.1960 à Donetsk	«Vice-ministre de la défense» de la «République populaire de Donetsk». Il est associé avec Igor Strelkov/Girkin, «ministre de la défense» de la «République de Donetsk», qui est responsable d'actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Berezin a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
13.	Valery Vladimirovich KAUROV  Валерий Владимирович Кауров	Date de naissance: 2.4.1956 à Odessa	Président auto-proclamé de la «République de Nouvelle-Russie» qui a demandé à la Russie de déployer des troupes en Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
14.	Serhii Anatoliyovych ZDRILIUK  Сергей Анатольевич Здрілюк	Date de naissance: 23.6.1972 dans la région de Vinnytsia	Second d'Igor Strelkov/Girkin, responsable d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Zdriliuk a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine..	25.7.2014
15.	Vladimir ANTYU-FEYEV  Владимир Антюфеев  (alias Vladimir SHEVTSOV, Vladimir Iurievici ANTIUFEEV, Vladimir Gheorghievici ALEXANDROV, Vadim Gheorghievici SHEVTSOV)	Date de naissance: 19.2.1951 à Novosibirsk,	Ancien ministre de la sécurité d'État dans la région séparatiste de Transnistrie. Depuis le 9 juillet 2014, il est le premier vice-premier ministre de la République populaire de Donetsk, responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre. En cette qualité, il est responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du «gouvernement de la République de Donetsk».	25.7.2014

▼ C2

## II. Entités

▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
1.	«République populaire de Lougansk»  «Луганская народная республика»  «Luganskaya narodnaya respublika»	Site web officiel: <a href="http://lugansk-online.info">http://lugansk-online.info</a>  Numéro de téléphone:  +38-099-160-74-14	La «République populaire de Lougansk» a été créée le 27 avril 2014.  Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance le 12 mai 2014.  Le 22 mai 2014, les «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont créé l'«État fédéral de Nouvelle-Russie».  Il s'agit d'une violation de la constitution ukrainienne et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.  Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de l'«armée du Sud-Est» séparatiste et d'autres groupes séparatistes armés illégaux, compromettant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
2.	«République populaire de Donetsk»  «Донецкая народная республика»  «Donétskaya narodnaya respúblika»	Informations officielles, y compris la Constitution de la République populaire de Donetsk et la composition du Conseil suprême  <a href="http://dnr-news.com/">http://dnr-news.com/</a>  Médias sociaux:  <a href="https://twitter.com/dnrpress">https://twitter.com/dnrpress</a>  <a href="http://vk.com/dnrnews">http://vk.com/dnrnews</a>	► <u>C1</u> La «République populaire de Donetsk» a été proclamée le 7 avril 2014. ◀  Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance, le 12 mai 2014.  Le 24 mai 2014, les «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création de l'«État fédéral de Nouvelle-Russie».  Il s'agit d'une violation de la constitution ukrainienne et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.  Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de groupes séparatistes armés illégaux, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
3.	«État fédéral de Nouvelle Russie»  «Федеративное государство Новороссия»  «Federativnoye Gosudarstvo Novorossiya»	Communiqués de presse officiels:  <a href="http://novorossia.su/official">http://novorossia.su/official</a>	Le 24 mai 2014, les «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création de l'«État fédéral de Nouvelle-Russie».  Il s'agit d'une violation de la constitution ukrainienne et, par conséquent, du droit international, menaçant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014

## ▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
4.	Union internationale des associations publiques «Grande armée du Don»  Международный Союз Общественных Объединений  «Всевеликое Войско Донское»	Site web officiel: <a href="http://vvd2003.narod.ru/">http://vvd2003.narod.ru/</a>  Numéro de téléphone:  +7-8-908-178-65-57  Médias sociaux:  Garde nationale cosaque  <a href="http://vk.com/kazak_nac_guard">http://vk.com/kazak_nac_guard</a>  Adresse: 346465 Russia Rostov Region. October (C) District. St Zaplavskaya. Str Shosseynaya 1	La «Grande armée du Don» a créé la «Garde nationale cosaque», responsable des combats contre les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine et menaçant la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.  Associée avec M. Nikolay KOZITSYN, commandant des forces cosaques qui exerce le commandement des séparatistes dans l'est de l'Ukraine qui luttent contre les forces gouvernementales ukrainiennes.	25.7.2014
5.	«Sobol»  «СОБОЛЬ»	Site web officiel: <a href="http://soboli.net">http://soboli.net</a>  Médias sociaux: <a href="http://vk.com/sobolipress">http://vk.com/sobolipress</a>  Numéro de téléphone:  (0652) 60-23-93.  Courriel: SoboliPress@gmail.com  Adresse: Crimea, Simferopol, str. Kiev, 4 (area bus station «Central»).	Organisation paramilitaire radicale, responsable d'avoir ouvertement soutenu le recours à la force pour mettre un terme au contrôle de l'Ukraine sur la Crimée, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.  Responsable de l'entraînement des séparatistes qui combattent les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
6.	«Garde de Lougansk»  «Луганская гвардия»	Médias sociaux: <a href="https://vk.com/luguard">https://vk.com/luguard</a>  <a href="http://vk.com/club68692201">http://vk.com/club68692201</a>	Milice d'auto-défense de Lougansk, responsable de l'entraînement des séparatistes qui combattent les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.  Associée avec M. German PROPOKIV, dirigeant actif ayant participé à la prise du bâtiment du bureau régional de Lougansk du service de sécurité ukrainien. À partir du bâtiment occupé, il a enregistré sur vidéo un discours à l'intention du président Poutine et de la Russie.	25.7.2014

## ▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
7.	«Armée du Sud-Est»  «Армии Юго-Востока»	Recrutement: <a href="http://lugansk-online.info/statements">http://lugansk-online.info/statements</a>  Médias sociaux:  <a href="http://vk.com/luganksbu">http://vk.com/luganksbu</a>	Groupe séparatiste armé illégal, considéré comme l'un des plus importants dans l'est de l'Ukraine.  Responsable de l'occupation du bâtiment du service de sécurité dans la région de Lougansk. Officier à la retraite.  Associé avec M. Valeriy BOLOTOV, identifié comme l'un des dirigeants du groupe.  Associé avec M. Vasyl NIKITIN, responsable des activités «gouvernementales séparatistes» du «gouvernement de la République populaire de Lougansk»	25.7.2014
8.	«Milice populaire du Donbass»  «Народное ополчение Донбасса»	Médias sociaux: <a href="http://vk.com/polkdonbassa">http://vk.com/polkdonbassa</a>  +38-099-445-63-78; +38-063-688-60-01; +38-067-145-14-99; +38-094-912-96-60; +38-062-213-26-60  Courriel: voenkom.dnr@mail.ru  mobilisation@novorossia.co  Correspondants téléphoniques volontaires en Russie:  +7 (926) 428-99-51 +7 (967) 171-27-09  ou courriel: novoross24@mail.ru  Adresse: Donetsk. Prospect Zasyadko.13	Groupe séparatiste armé illégal qui combat les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.  Ce groupe activiste a notamment pris le contrôle de plusieurs bâtiments gouvernementaux dans l'est de l'Ukraine au début d'avril 2014, portant ainsi atteinte à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine.  Son ancien chef, A. Pavel  Gubarev, est responsable de la prise du bâtiment du gouvernement régional à Donetsk avec les forces pro-russes et s'est autoproclamé «gouverneur du peuple».	25.7.2014
9.	«Bataillon Vostok»  «батальоны Восток»	Médias sociaux: <a href="http://vk.com/patriotic_forces_of_donbas">http://vk.com/patriotic_forces_of_donbas</a>	Groupe séparatiste armé illégal, considéré comme l'un des plus importants de l'est de l'Ukraine.  Combat les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.  A tenté de prendre le contrôle de l'aéroport de Donetsk	25.7.2014



▼ C2▼ B

▶ <u>C2</u> 10. ◀	<p>Entreprise publique de ferry «Kerch ferry»</p> <p>Государственная судоходная компания «Керченская паромная переправа»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye</p> <p>Kerchenskaya paromnaya pereprava</p>	<p>16 Tselibernaya Street, 98307 Kerch</p> <p>(Автономная Республика Крым, г. Керчь, ул. Целимберная, 16)</p> <p>code: 14333981</p>	<p>La propriété de l'entité a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le «Parlement de Crimée» a adopté la résolution n° 1757-6/14 du 17.3.2014«sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture» et le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1802-6/14 du 24.3.2014«sur l'entreprise publique de ferry Kerch Ferry» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Kerch Ferry» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014
▶ <u>C2</u> 11. ◀	<p>Entreprise publique</p> <p>«Sevastopol commercial seaport»</p> <p>Государственное предприятие «Севастопольский морской торговый порт»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye</p> <p>Sevastopolski morskoy torgovy port</p>	<p>3 Place Nakhimova, 99011 Sevastopol</p> <p>(99011, г. Севастополь, пл. Нахимова, 3)</p> <p>code: 01125548</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 17.3.2014, le «Parlement de Crimée» a adopté la résolution n° 1757-6/14 sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Sevastopol commercial seaport» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée. En termes de volume d'échanges, il s'agit du plus grand port maritime commercial de Crimée.</p>	25.7.2014
▶ <u>C2</u> 12. ◀	<p>Entreprise publique «Kerch commercial sea port»</p> <p>Государственное предприятие «Керченский морской торговый порт»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye</p> <p>Kerchenski morskoy torgovy port</p>	<p>28 Kirova Str., 98312, Kerch, Autonomous Republic of Crimea,</p> <p>(98312, Автономная Республика Крым, г. Керчь, ул. Кирова, 28)</p> <p>Code: 01125554</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 17.3.2014, le «Parlement de Crimée» a adopté la résolution n° 1757-6/14 sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture et la résolution n° 1865-6/14 du 26.3.2014 sur l'entreprise publique «Crimean Sea Ports» («О Государственном предприятии “Крымские морские порты”») déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique “Kerch Commercial Sea Port” au nom de la “République de Crimée»). L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée. En termes de volume d'échanges, il s'agit du deuxième plus grand port maritime commercial de Crimée</p>	25.7.2014

▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
► <u>C2</u> 13. ◀	<p>Entreprise publique Universal-Avia</p> <p>Государственном предприятии «Универсал-Авиа»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye</p> <p>«Universal-Avia»</p>	<p>5, Aeroflotskaya street, 95024 Simferopol</p> <p>(Аэрофлотская улица, 5, Симферополь г.)</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 24.3.2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1794-6/14 sur l'entreprise publique Gosudarstvenoye predpriyatiye Universal-Avia («О Государственном предприятии “Универсал-Авиа”») déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Universal-Avia» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014
► <u>C2</u> 14. ◀	<p>Complexe hôtelier «Nizhnyaya Oreanda»</p> <p>Санаторий «Нижняя Ореанда»</p>	<p>Resort «Nizhnyaya Oreanda», 08655, Yalta, Oreanda</p> <p>(08655, г.Ялта, пгт. Ореанда, Санаторий «Нижняя Ореанда»)</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 21 mars, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1767-6/14 sur les «Questions relatives à la création de l'association des sanatoriums et des complexes hôteliers» déclarant l'appropriation des avoirs du complexe hôtelier «Nizhnyaya Oreanda» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014
► <u>C2</u> 15. ◀	<p>Entreprise de Crimée «Azov distillery plant»</p> <p>Крымское республиканское предприятие «Азовский ликероводочный Завод»</p> <p>Azovsky likerovodochny zavod</p>	<p>40 Zeleznodorozhnaya str., 96178 town of Azov, Jankoysky district</p> <p>Джанкойский район, пгт Азовское, ул. Железнодорожная, 40)</p> <p>code: 01271681</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 9 avril, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 relative aux Amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la République de Crimée du 26 mars 2014 sur la «Nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du secteur agroalimentaire situées sur le territoire de la République de Crimée» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise «Azovsky likerovodochny zavod» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014

## ▼ B

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription	Date d'inscription
► <u>C2</u> 16. ◀	<p>Entreprise publique «National Association of producers “Massandra”»</p> <p>Национальное производственно-аграрное объединение «Массандра»</p> <p>Nacionalnoye proizvodstvenno agrarnoye obyedinenye Massandra</p>	<p>6, str. Mira, Massandra 98600 city of Yalta</p> <p>(98600, г. Ялта, пгт Массандра, ул. Мира, д. 6)</p> <p>code: 00411890</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 9 avril, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 relative aux Amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la République de Crimée du 26 mars 2014 sur la «Nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du secteur agroalimentaire situées sur le territoire de la République de Crimée» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique Association nationale des producteurs de «Massandra» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014
► <u>C2</u> 17. ◀	<p>«Entreprise publique “Magarach”» of the national institute of wine</p> <p>Государственное предприятие Агрофирма «Магарач» Национального института винограда и вина «Магарач»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye «Agrofirmi Magarach» nacionalnogo instituta vinograda i vina «Magarach»</p>	<p>9 Chapayeva str., 98433 Vilino, Bakhchisarayski district,</p> <p>(98433, Автономная Республика Крым, Бахчисарайский район, с. Вилино, ул. Чапаева, д. 9)</p> <p>Code: 31332064</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 9 avril, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 relative aux Amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la République de Crimée du 26 mars 2014 sur la «Nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du secteur agroalimentaire situées sur le territoire de la République de Crimée» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Gosudarstvenoye predpriyatiye Agrofirma Magarach nacionalnogo instituta vinograda i vina “Magarach” au nom de la “République de Crimée”». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014
► <u>C2</u> 18. ◀	<p>Entreprise publique «Factory of sparkling wine Novy Svet»</p> <p>Государственное предприятие Завод шампанских вин «Новый свет»</p> <p>Gosudarstvenoye predpriyatiye «Zavod shampanskykh vin Novy Svet»</p>	<p>1 Shalyapina str., 98032 Sudak, Novy Svet</p> <p>(98032, г. Судак, пгт Новый Свет, ул. Шалыпина, д. 1)</p> <p>Code: 00412665</p>	<p>La propriété de l'entreprise a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 9 avril, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 relative aux Amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la République de Crimée du 26 mars 2014 sur la «Nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du secteur agroalimentaire situées sur le territoire de la République de Crimée» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Zavod shampanskykh vin Novy Svet» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise est donc effectivement confisquée par les «autorités» de Crimée.</p>	25.7.2014